

Décision 04-D-74 du 21 décembre 2004

relative à des pratiques mises en œuvre sur
le marché des liaisons maritimes entre la
France et les îles anglo-normandes

Posted on: 03 janvier 2005 | Secteur(s) :

TRANSPORTS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre de l'Economie, des
Finances et de l'Industrie

Dispositif(s)

Pratique établie

Entreprise(s) concernée(s)

Emeraude Lines, Condor Ferries,
Channiland

Lire

le texte intégral de la décision

83.47 Ko